



# STOP OGM INFOS

STOPOGM - COORDINATION ROMANDE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

## STOPOGM ANALYSE LES RÉSULTATS DU PNR 59 LES DOUTES LIÉS À LA CULTURE DES PGM PERSISTENT

LA DISCUSSION RELATIVE À UNE PROLONGATION SUPPLÉMENTAIRE DU MORATOIRE SUR LA CULTURE COMMERCIALE DE PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES (PGM) APRÈS NOVEMBRE 2013 A ÉTÉ INITIÉE PAR UNE MOTION DÉPOSÉE AU CONSEIL NATIONAL. LA PUBLICATION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE 59 (PNR 59) FIN AOÛT 2012 VA INFLUENCER LE DÉBAT. DE MANIÈRE ANTICIPÉE, STOPOGM A ANALYSÉ LES RÉSULTATS DISPONIBLES DES DIVERS PROJETS DU PNR 59 ET LEUR PERTINENCE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUR LE MORATOIRE. L'ANALYSE MONTRE QUE LES RÉSULTATS DES CHERCHEURS NE LÈVENT PAS LES DOUTES SUR LE BIEN FONDÉ DE L'UTILISATION DES PGM DANS NOTRE PAYS. LA SUISSE PEUT ET DOIT DONC CONTINUER À RENONCER À LA CULTURE COMMERCIALE DE PGM APRÈS 2013.

### STOPOGM - SAG

121 conseillères et conseillers nationaux sur 200 ont signé en février 2012 la motion de Markus Ritter (PDC) pour une prolongation du moratoire sur la culture commerciale de PGM après 2013. Le 9 mai, le Conseil fédéral a recommandé l'adoption de la motion. Le gouvernement estime « qu'une prolongation adéquate du moratoire est [...] justifiée, si elle permet au Parlement d'examiner en profondeur les propositions du PNR 59 ».

La publication du rapport de synthèse du PNR 59 sur « l'utilité et les risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées » en août aura une influence sur la question du moratoire. StopOGM a donc analysé les résultats disponibles en lien avec les projets du programme avant la publication du rapport.

### Disséminations expérimentales : le choix des variétés est mauvais et les conclusions triviales et décevantes

Le projet central du PNR 59 consistait en trois disséminations expérimentales en plein champ du consortium blé (Université de Zurich, ETH Zurich, station de recherche Agroscope de Reckenholz-Tänikon



StopOGM a décidé de prendre position avant la publication du rapport de synthèse du PNR 59. De cette manière, StopOGM ne veut pas seulement réagir au rapport, mais souhaite donner une vue d'ensemble de manière proactive. image : LID, www.lid.ch

ART et de Changins-Wädenswil ACW). Des lignées de blé génétiquement modifiées (GM) pour offrir une meilleure résistance à l'oïdium ont été testées pour leur performance ainsi que pour comprendre comment l'environnement pouvait influencer le comportement de résistance de la plante GM. Les chercheurs ont ainsi voulu clarifier la question de savoir si ce blé GM avait un avenir en Suisse.

Le choix du blé pour ces essais a étonné StopOGM car aucun essai mené avec du blé GM dans le monde n'a conduit à une commercialisation jusqu'à maintenant. Aux États-Unis par exemple, 854 essais en plein champ ont été autorisés et conduits jusqu'en 2009 avec des plants de blé transgéniques résistants aux maladies fongiques. Aucun n'a été concluant et n'a conduit à une commercialisation. Le blé GM n'étant pas commercialisable dans les années à venir et le mildiou n'étant pas un problème pour agriculteurs suisses, les recherches menées avec les variétés de blé GM choisies par la Consortium blé n'apportent aucun élément utile à la discussion sur le moratoire.



**Les résultats tangibles des essais en plein champ ont trait aux connaissances scientifiques accumulées sur les résistances du blé. Ils sont importants pour le développement de nouvelles lignées de blé GM, mais n'apportent aucun élément nouveau au débat sur le moratoire**

image : G.Brändle, www.konsortium-weizen.ch

Les conclusions sont triviales et décevantes : à l'inverse des PGM étudiées en conditions contrôlées – en serre ou en chambre climatique – les chercheurs ont observé des effets inattendus sur diverses lignées de blé lors des essais en plein champ. Certaines lignées avaient un rendement inférieur, quatre lignées présentaient des feuilles chlorotiques (jaunies). Parmi celles-ci, deux lignées présentaient une taille diminuée et une croissance ralentie. La mise en évidence du fait que les PGM réagissent différemment en situation contrôlée que dans la nature est complètement triviale au vu des connaissances actuelles. Le caractère imprévisible des PGM dans l'environnement est connu depuis longtemps.

**La diffusion des connaissances n'améliore pas l'acceptation du génie génétique – le sans OGM reste la préférence**

Les conclusions du PNR montrent qu'une meilleure information scientifique relative à l'utilisation de la transgénèse dans l'agriculture et l'alimentation ne conduit pas à une meilleure acceptation de cette technologie par la population.



**L'expérience de la vente de pain sur les marchés, qui tentait de répondre à la question de savoir dans quelle mesure les intentions d'achat se différencient du comportement d'achat réel, n'est pas représentative. Ses conclusions sont trompeuses. Le projet n'est pas une étude sur les habitudes de consommation. La situation selon laquelle la population se voit tout-à-coup proposer un produit GM alors que la Suisse en est exempte n'a rien à voir avec un comportement d'achat réel.**

image : www.wikipedia.org

Le PNR 59 montre également que la position de la population contre les OGM est stable. L'avis des citoyennes et des citoyens, qui s'est manifesté en 2005 avec l'acceptation de l'initiative, est persistant et n'est pas influencé par la propagande : les médias rapportent de manière équilibrée sur l'utilité et les risques liés aux OGM, toujours selon le PNR 59.

**Les plantes GM « innovantes » n'apportent pas d'avantage**



**Les plantes GM présentées comme innovantes dans le cadre du PNR 59 laissent toutes les questions ouvertes en ce qui concerne la biosécurité, l'acceptation et la régulation. Du point de vue de la situation et des besoins en Suisse, la culture écologique apporte les plus grands progrès.**

image : Bundesverband Deutscher Pflanzenzüchter

Ni les plantes cisgéniques, ni les pharmacrops (plante modifiée pour produire des médicaments), ni les plantes vaccins, qui ont été produites dans le cadre du PNR 59, ne sont convaincantes comme plantes innovantes pour le futur. La

cisgénèse (utilisation de la transgénèse au sein d'une même espèce) ne permet pas d'améliorer la biosécurité puisqu'elle présente les mêmes risques que ceux liés à la transgénèse. La question de l'acceptation des pharmacrops est encore ouverte, mais les risques sanitaires, environnementaux ainsi que les coûts économiques d'une contamination de la filière alimentaire sont potentiellement énormes. Leur utilisation n'est pour l'instant pas suffisamment régulée au niveau international.

Les algues vertes génétiquement modifiées qui devaient servir de vaccin contre des infections bactériennes pour des truites arc-en-ciel n'ont pas fonctionné dans le cadre du PNR.

### **La coexistence n'est pas un droit à polluer et n'est pas rentable économiquement**



**L'évaluation légale de la coexistence (culture côte-à-côte de plantes traditionnelles et GM) dans le cadre du PNR 59 conduit à la conclusion que les contraintes dans la loi sur le génie génétique (LGG) sont partielles et quasiment impossibles à mettre en œuvre. La mise en place de régions sans OGM souffre également d'un manque de bases légales. La loi sur le génie génétique doit donc être révisée avant qu'une ordonnance sur la coexistence ne soit mise en œuvre.**

image : www.transgen.de

Une ordonnance sur la coexistence ne doit pas être un droit à polluer. Ce sont les conclusions des projets juridiques du PNR 59 : les valeurs limites de contamination ont pour seule fonction de fixer un seuil de tolérance maximal. Ceci ne signifie toutefois pas que ces valeurs doivent devenir la norme ; ceci serait en contradiction avec la loi sur le génie génétique, selon laquelle toutes les mesures doivent être prises afin d'éviter une contamination.

Les chercheurs du PNR 59 estiment en outre que la culture de certaines PGM, en particulier le maïs destiné au fourrage, ne se justifie pas du point de vue économique dans un régime de coexistence. De ce fait, la culture du maïs Bt – la seule PGM à être autorisée et cultivée au sein de l'Union Européenne – n'est simplement pas intéressante en Suisse.

### **Recherche sur la biosécurité : les risques ne peuvent pas être relativisés**



StopOGM constate que les recherches sur la biosécurité conduites dans le cadre du PNR 59 ne permettent pas de relativiser de manière générale les risques posés par la dissémination de PGM dans l'environnement. De nombreuses études laissent l'impression que les résultats n'ont pas été interprétés avec suffisamment de prudence. StopOGM a également mis en évidence des manquements méthodologiques.

image : Bundesverband Deutscher Pflanzenzüchter e.V. www.transgen.de

Parallèlement aux essais en plein champ, divers facteurs de risques liés à la culture de PGM ont été analysés dans le cadre du PNR. Ainsi, les chercheurs du Consortium blé ont par exemple étudié les effets des PGM sur la chaîne alimentaire, les effets croisés entre le blé transgénétique et les insectes ravageurs ainsi que leurs prédateurs, l'effet sur les champignons symbiotiques ou l'influence des plantes GM sur la fertilité des sols.

Nombre de ces études ont eu lieu en serre ou en chambre climatique. Les disséminations expérimentales quant à elles ont eu lieu sur des petites surfaces et uniquement sur deux ou trois rotations de culture successives. Cependant, la plupart des effets négatifs liés à la culture de PGM sont constatés uniquement dans le cadre d'une utilisation commerciale à large échelle et à long terme. Ceux-ci ne se manifestent pas dans le cadre de petits essais en plein champ ou en serre.

De ce fait, même si les recherches sur la biosécurité effectuée au sein du PNR n'ont pas mis en évidence de dangers importants pour l'environnement, les résultats ne peuvent pas être extrapolés à une utilisation commerciale et encore moins généralisés à d'autres variétés que celles testées. Le PNR 59 n'a livré aucune donnée scientifique sur les risques liés à la culture à grande échelle des PGM aujourd'hui disponibles sur le marché. C'est pourtant ce type de situation qui est visé par le moratoire.

# **GROUPE DE TRAVAIL SUISSE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE GTG – StopOGM :**

## **NOTRE ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME**

### **NATIONAL DE RECHERCHE 59**

1. Au vu des connaissances actuelles sur le caractère imprévisible des plantes génétiquement modifiées (PGM) lorsque relâchées dans l'environnement, la conclusion finale sur l'importance des trois essais de dissémination avec du blé modifié génétiquement, à savoir que les données gagnées en laboratoire ne peuvent pas être transposées à la situation en plein champ et que de tels essais sont donc nécessaires, est triviale.

2. Les essais de dissémination dans l'environnement et les projets de recherche sur la biosécurité menée avec du blé n'ont pas apporté de preuve concrète que l'environnement testé localement courait un risque considérable. Cependant, ces conclusions ne sont pas généralisables à d'autres variétés et ne sauraient en aucun cas justifier une application agricole commerciale. En effet, lors de cultures de PGM à grande échelle et sur le long terme, il a été mis en évidence des effets négatifs qui n'étaient pas apparus lors d'essais de dissémination à petite échelle. De plus certaines études concluant à l'absence d'effets ont souffert de défaut de conception en ne considérant que les effets quantitatifs facilement mesurables.

3. Les bases légales pour édicter une ordonnance sur la coexistence et déterminer des zones sans OGM

font défaut. Un règlement sur la coexistence n'implique pas un droit à contaminer les filières sans OGM, même dans une proportion infime. Les projets juridiques ne laissent planer aucun doute : les seuils de tolérance limite d'OGM ont pour unique fonction d'indiquer une limite supérieure encore admise. Légalement, cette limite ne s'applique que si toutes les mesures en vue de minimiser la dissémination involontaire d'OGM ont été prises auparavant.

4. Sous le régime d'une ordonnance sur la coexistence, la culture de PGM (en particulier de maïs d'ensilage) n'est pas rentable économiquement en Suisse.

5. La vulgarisation scientifique ne permet pas d'obtenir une meilleure acceptation du recours au génie génétique dans la filière de l'agriculture et de l'alimentation. Parce qu'elles n'offrent pas d'avantages évidents aux consommatrices et consommateurs, les PGM passent mal auprès du public, qui refuse une industrialisation accrue de l'alimentation et du vivant.

6. Le rejet par la population de l'utilisation de PGM dans l'agriculture n'a pas subi de grands changements au fil des ans. L'attitude des citoyennes et citoyens, qui s'était manifestée en

2005 par l'acceptation de l'initiative sans OGM, persiste et n'est pas influencée par la propagande des uns et des autres. Les médias couvrent en effet de façon équitable les opportunités et les risques liés au génie génétique.

7. La Confédération doit consacrer ses moyens financiers en priorité à une recherche agronomique suisse orientée vers la production de connaissances écologiques et économiques qui répondent aux besoins des agriculteurs et de la filière alimentaire. Ces derniers sont prêts à mettre en place des systèmes agroécologiques qui englobent la sécurité et la souveraineté alimentaire. De par leur complexité, elles ne peuvent se résumer au simple développement et à la seule diffusion d'une technologie auprès des agriculteurs.

8. La procédure d'autorisation pour les essais de dissémination donne satisfaction et ne devrait pas être assouplie. Elle permet d'optimiser la préparation des essais et empêche les abus et les projets trop dangereux. La procédure pourrait être rendue plus efficace en admettant le droit de recours des associations. Si toutefois, à l'avenir, les autorités autorisaient des essais de dissémination avec des PGM, il faudrait concentrer ces essais dans un seul site protégé (« protected site »).

#### **Impressum**

**StopOGM Coordination romande sur le génie génétique**, CCP 17-460200-1, [www.stopogm.ch](http://www.stopogm.ch)

Président : Fabien Fivaz, [f.fivaz@stopogm.ch](mailto:f.fivaz@stopogm.ch), Tél. 078 740 0651, rue du Temple-Allemand 81, 2300 La Chaux-de-Fonds,

Chargé d'affaires : Luigi D'Andrea, [l.dandrea@stopogm.ch](mailto:l.dandrea@stopogm.ch), Tel 077 400 70 43, Rue de L'Evoles 35, 2000 Neuchâtel

Impression : Centre d'impression Le Pays SA, Delémont // Tirage à 2500 ex.

Retours : Luigi D'Andrea, Rue de L'Evoles 35, 2000 Neuchâtel